



Astreintes et pauses obligatoires non rémunérées.

Par **cacahuete**, le **24/06/2010** à **22:24**

Bonjour,

Je rencontre des soucis dans ma société.

Je suis en contrat de 35h avec un travail effectif de 37h + 1rtt.

Cependant j'effectue 40h par semaine, donc j'ai demandé le paiement de mes heures supplémentaires.

Ma directrice m'a répondu qu'elle m'imposait 30 minutes de pause non rémunérée par jour en plus de ma pause déjeuner (1h30).

Est-ce légal? sachant qu'il n'y a aucun accord entreprise pour ces pauses.

De plus j'effectue une fois par mois des astreintes du vendredi 18h30/23h et samedi 12h/17h avec le portable de la société.

Pendant ces heures je dois contacter les transporteurs avec lesquels je travaille afin d'obtenir des infos sur mes camions etc...

Elle me dit que ces heures ne sont pas rémunérées est-ce normal?

Je dépends de la convention du transport routier 3085.

Merci pour vos réponses car cela devient pesant.